

personne invalide, résiliation contrats assurance

Par **platypuce**, le **07/04/2019** à **13:56**

Bonjour

Ma soeur est invalide à 100% suite à une ménigoencéphalite et une tumeur au cerveau, qui ont notamment pour conséquence de graves problèmes de mémoire immédiate. Elle vit seule et est en mesure d'accomplir la majorité des actes du quotidien, mais nous venons de nous rendre compte qu'elle s'est mise dans de graves problèmes financiers. Elle bénéficie d'une très confortable rente d'invalidité mais a contracté de très nombreux contrats d'assurance inutiles (3 mutuelles, plusieurs contrats assurance accident, assurance vie, capital décès etc etc...en résumé, elle a répondu favorablement à chaque offre qu'elle recevait par courrier ou téléphone). Je voudrais tout d'abord savoir s'il est possible, au vu de sa pathologie, de résilier les contrats superflus avant leur échéance ???

Elle a également "omis" de signaler aux fisc son invalidité, et également de payer plusieurs tiers pour lesquels elle vient de recevoir un avis à tiers détenteur. Est-il possible de faire valoir son grave handicap afin de bénéficier rétroactivement de l'abattement sur le revenu global et de la demi-part normalement accordée aux personnes invalides ?

De plus, sa tumeur étant d'origine hormonale, elle doit effectuer tous les ans un bilan complet nécessitant une hospitalisation, afin d'adapter le traitement qu'elle suit au quotidien et éviter toute récurrence. Elle a choisi pour son suivi un médecin manifestement incompétent en la matière, qui ne lui fait pas faire ces bilans, bien que je sois personnellement aller le voir afin de discuter de cette situation. Y a t'il un moyen de "contraindre" ma soeur à changer de médecin, afin de bénéficier d'un suivi adéquat ?

Merci d'avance pour votre aide...